

### Le budget

vernement élimine à peu près tous les avantages financiers offerts aux habitants du Nord.

Maintenant, monsieur le Président, j'aimerais parler du ministère des Forêts dont je suis le critique associé au nom de l'opposition officielle.

Le 23 février 1990, le premier ministre a proclamé que le ministère des Forêts constituait un ministère à part entière et il a mis la dernière main à son inauguration en procédant à l'assermentation du nouveau ministre, le député de Prince George—Peace River. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le ministre de sa nomination.

Nous avons maintenant un ministère des Forêts et un ministre des Forêts mais, curieusement, quelques jours avant l'annonce du premier ministre, le budget du ministère des Forêts a été réduit de 23 p. 100, soit de 47 millions de dollars. C'est incroyable.

Pour corser la sauce, ces réductions ont touché l'un des domaines les plus délicats du ministère, les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier. Depuis des mois, nous prions le gouvernement de conclure ces ententes, qui sont absolument nécessaires à la viabilité des forêts canadiennes et à la survie de l'industrie forestière. Ces ententes sont l'arme du ministère. Grâce à elles, le ministre peut mettre en oeuvre la politique fédérale de développement forestier et il peut négocier avec les fonctionnaires provinciaux avec des atouts en main. Sans l'aide financière prévue aux termes de ces ententes, il reste bien peu. Il est évident que rien n'a changé. Le ministre des Forêts est dans la même situation que celle où il se trouve depuis quatre ans.

Cependant, les représentants du Conseil du Trésor ont déclaré, selon un article publié dans *The Financial Post* du 23 février 1990, que cette baisse de crédits n'est que temporaire. Dans la mesure où de nouvelles ententes seront conclues avec les provinces, plus d'argent du gouvernement fédéral sera disponible par l'intermédiaire du ministère. Avec toutes ces coupes sombres, on se demande si ces crédits se matérialiseront jamais.

En tant que député de l'Ontario, je m'inquiète énormément de la réduction des paiements de transfert à ma province. Les fonctionnaires de la santé réclament des crédits supplémentaires afin d'offrir de meilleurs services. Nos éducateurs se voient forcés de répercuter des augmentations considérables de taxes scolaires uniquement pour maintenir les niveaux d'enseignement actuels—365 millions de dollars cette année et 680 millions de dollars l'an prochain. C'est honteux! Lorsqu'il s'agit de refiler la responsabilité aux autres, le gouvernement

fédéral n'y va pas de main morte. Il se dégage de son fardeau financier sur le dos des provinces.

Il y a quelques jours, j'ai écrit une lettre au secrétaire d'État. En voici de larges extraits:

Comme toutes les collectivités autochtones du Canada, j'ai été étonné et bouleversé d'apprendre qu'on a supprimé le Programme de communications autochtones de 3,4 millions de dollars et que le budget du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion a été amputé de 2 millions de dollars.

Au moment même où nous sommes témoins d'un regain de liberté à l'échelle mondiale, le gouvernement du Canada sabre dans deux programmes qui sont l'expression linguistique de nos collectivités autochtones et qui reflètent leur culture et leurs traditions.

Les Canadiens sont de plus en plus conscients du problème de l'analphabétisme dans notre société. Les collectivités autochtones ne sont pas différentes. Leur langue maternelle fait partie intégrante de leur héritage et elle risque de disparaître si le gouvernement cesse de financer ces deux programmes.

Touchés par le marasme économique dans lequel le gouvernement les a plongés, les Canadiens attendent maintenant le coup final, la TPS. Ils ne sont pas près de l'oublier.

• (1710)

[Français]

**M. Marin:** Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt ce que mon ami et collègue de Cochrane—Supérieur vient de nous dire au sujet des coupures un peu partout, et je vais retenir, si vous le voulez bien, monsieur le Président, les coupures soit-disant apparaissant au niveau du ministère des Forêts. Il y a quelques jours à peine, nous avons reçu la sanction royale du projet de loi C-29 établissant un ministère fédéral des Forêts. Ce nouveau ministère résulte de la promesse du premier ministre, en 1984, lorsqu'il a identifié le besoin d'un ministère entier et d'un engagement de la part de ce gouvernement à bien aménager nos forêts. Au cours de l'année financière 1990-1991, le ministère augmentera son appui, et non pas le diminuera, pour la science forestière en contribuant 4.5 millions de plus, pour un total de 74.3 millions de dollars. Comme mon collègue l'a souligné, la forêt est de juridiction provinciale, et c'est un interlocuteur qu'il ne faut pas négliger. Le nouveau ministère est en train de se développer, et le ministre fait beaucoup d'efforts à cet égard, incluant les négociations avec les provinces au sujet de plusieurs programmes qui serviront à renforcer les succès des ententes antérieures sur le développement des ressources forestières. Les dépenses principales de 1990-1991 ne peuvent pas en ce moment aider à prévoir le résultat de ces discussions. Les dépenses principales 1990-1991 constituent un indice révélateur du fait que plusieurs ententes ERDA sont à terme, mais ça ne veut pas dire une réduction financière ou humaine des ressources d'opérations régulières. On a déjà ratifié deux ententes: celle de la Nouvelle-Écosse, 45 millions dont 55 p. 100 au fédéral et 45 p. 100 au provincial; celle du Nouveau-Brunswick, 91 millions dont